

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-21 du 23 Janvier 1989

portant nomination de Directeurs
au Ministère des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et des Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 87-276 du 31 AOUT 1987 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 20 Décembre 1988 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Décembre 1988 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les Camarades dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère des Finances :

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Jean LABITE
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade Hilaire KANEHO
- Directeur de la Monnaie et du Crédit : Camarade Joseph FANOU

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise e fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 1
MF 8 AUTRES MINISTERES 15 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-
DI 5 DAN-BN 2 UNB-FASJEP 2 GCONB -DCCT 2 IGE 3 JORPB 1.-